



Centre  
**RēSIS**

Centre de Ressources et  
d'Etudes Systémiques contre  
les Intimidations Scolaires

Le bulletin  
d'information  
du Centre RēSIS

**SOMMAIRE :**

- 1<sup>er</sup> bilan du développement de la MPP<sup>FR</sup> en France dans le cadre du programme pHARe..... p.1
- Retours sur expériences..... p.2-3-4
- Les films et les pièces de théâtre sur le harcèlement sont-ils toujours destinés aux élèves ? p.5
- Un établissement sans brimades ? 4<sup>ème</sup> article : Quelle organisation de l'établissement ?.... p.6
- Les activités du Centre RēSIS..... p.7

**1<sup>er</sup> bilan du développement de la MPP<sup>FR</sup> en France  
dans le cadre du programme pHARe**

Engagé dans la formation des personnels à la Méthode de la Préoccupation Partagée, **le Centre RēSIS est, à ce jour, intervenu dans 19 académies (sur un total de 30),** soit dans le cadre de l'expérimentation entre 2019 et 2021, soit dans le cadre du programme pHARe à partir de la rentrée de septembre 2021.

Dans le cadre de cet ambitieux programme, des équipes de 5 professionnels par école et par collège ont été formées à la MPP<sup>FR</sup>. Les équipes ont bénéficié de deux séances de formation puis, quelques mois plus tard, de deux séances de retour sur expérience au cours desquelles les principales situations traitées ont pu être réexaminées avec les formateurs du Centre RēSIS. Sur l'ensemble du territoire français, ce sont donc plusieurs milliers d'équipes qui sont maintenant à l'œuvre, capables d'apporter aux victimes tout le soutien dont elles ont besoin et, en même temps, de faire cesser les brimades.

**Si dans un avenir proche, tous les établissements disposaient de semblables équipes, on permettrait enfin :**

- **que plus aucune victime de harcèlement scolaire ne soit abandonnée à sa solitude,**
- **que toute situation de harcèlement soit immédiatement stoppée par les personnels de l'établissement.**

**La France disposerait ainsi du dispositif le plus ambitieux et le plus performant en termes de lutte contre le harcèlement scolaire.**

Nous consacrons une large partie de ce bulletin à l'exposé de certaines situations relatées par les professionnels dans le cadre des retours sur expérience organisés avec les équipes et qui ont pu paraître problématiques.

## RETOUR SUR EXPÉRIENCE

Nous présentons ici trois situations traitées dans le cadre de la MPP<sup>FR</sup> et dans lesquelles les professionnels ont été confrontés à certaines difficultés. Nous les avons rassemblées en dépit des différences d'âge des élèves car elles nous semblent présenter certaines similitudes. Pour chacune d'elles, nous exposons d'abord les faits, ensuite les questions que se posent les professionnels et enfin les préconisations suggérées.

### LA SITUATION :

Un élève de 12 ans se montre agressif, dans ses paroles et dans ses gestes. Rejeté par l'ensemble de sa classe, il est considéré comme agité par ses professeurs qui observent un changement de posture lorsqu'il entre dans l'établissement : il semble se braquer à peine passées les portes de l'établissement, comme un taureau qui entre dans l'arène.

### LES INTERROGATIONS DES PROFESSIONNELS :

- Les adultes considèrent qu'il est dans une classe « gentille » et se demandent si, finalement, ce n'est pas lui qui trouble la bonne ambiance de la classe
- Ne serait-ce pas lui le « harceleur » ?

### ANALYSE ET PRÉCONISATIONS :

- Le harcèlement scolaire est toujours un phénomène de groupe. Qualifier un élève isolé de harceleur revient à projeter sur un enfant l'image d'un comportement adulte, avec tous les implicites que cela comporte, comme la perversion, la volonté de nuire, etc. La description du comportement de ce garçon en dehors des murs de l'école doit nous inciter à contextualiser son comportement.
- On ne voit pas qu'en réalité l'effet de groupe existe du côté de la classe entière qui se plaint de cet élève, et même du côté de l'ensemble des adultes. Imagine-t-on l'état d'esprit d'un élève, quel qu'il soit, qui perçoit une unanimité des élèves et des professeurs à le condamner ?

- On ne doit pas oublier que les brimades n'ont pas besoin d'être fortes pour blesser, lorsqu'elles sont réparties au sein d'un groupe nombreux. C'est la répétition qui rend ces brimades insupportables. C'est également la répartition de ces petites brimades parmi un grand nombre d'élèves, avec l'aval inconscient des adultes, qui les rend insoutenables. On doit imaginer dans cette situation que cet élève perçoive une critique permanente à son égard, qui peut passer par des manifestations discrètes quoique nombreuses et finalement accablantes. Ses réactions agressives sont peut-être la conséquence de cette situation.
- On ne doit, par ailleurs, pas manquer de sanctionner tout acte que cet élève pourrait commettre et qui transgresserait le règlement intérieur : s'il frappe un camarade, par exemple, il doit être sanctionné pour cela.
- Pour autant, il faut le considérer comme un élève isolé face à un groupe, et donc inévitablement malheureux. C'est objectivement lui, la cible de l'intimidation. Il doit être traité comme tel et être accompagné dans le cadre d'une véritable relation d'alliance.
- Des entretiens avec les intimidateurs doivent être menés avec un certain nombre d'élèves de sa classe pour les amener à partager la préoccupation des adultes et à faire des suggestions en faveur de cet élève.

## RETOUR SUR EXPÉRIENCE

### LA SITUATION :

Une fille de 14 ans est insultée sur les réseaux sociaux. Sa mère signale la situation à l'établissement. Les membres de l'équipe MPP<sup>FR</sup> mettent en place des entretiens mais ils s'aperçoivent que la jeune fille ne dit pas tout ; elle cache les insultes qu'elle a elle-même proférées. Alertée sur ce point, sa mère prend la défense de sa fille ; quelques jours plus tard, elle la déscolarise.

### LES INTERROGATIONS DES PROFESSIONNELS :

- Comment procéder avec une élève qui ne dit pas toute la vérité et qui, visiblement, a elle-même participé aux insultes ?
- Comment aurait-on pu éviter la détérioration des relations avec la mère de l'élève ?

### ANALYSE ET PRÉCONISATIONS :

- La question n'est pas de savoir qui fait quoi, mais qui souffre et qui est isolé. Ici, la réponse est très claire. Les intimidatrices ne couraient aucun risque de déscolarisation. Le fait que l'élève cible mente n'enlève rien au fait qu'elle soit victime. Son mensonge doit être analysé de manière interactionnelle : la jeune fille pouvait craindre qu'en avouant ses torts, l'équipe ne la considère plus comme victime, mais comme responsable de sa situation.
- Concernant sa mère, une autre dimension interactionnelle ne doit pas être négligée. Cette mère est venue chercher de l'aide auprès de l'établissement car sa fille était cible d'insultes sur les réseaux sociaux. Elle aurait sans doute pu plus facilement entendre que sa fille participait elle-même aux insultes, une fois la situation résolue, une fois les brimades stoppées. On a sans doute trop vite mis sur un même plan les torts de sa fille et ceux de ses intimidatrices. Des insultes ont été échangées de part et d'autre, mais avec d'un côté une élève isolée, de l'autre un groupe coalisé.

- Les personnels qui pratiquent les entretiens ne doivent jamais se laisser ébranler par les arguments visant à mettre en cause l'élève cible. Ceux-ci sont presque inévitables d'ailleurs. On peut prendre note de ces arguments, mais sans fléchir quant à sa préoccupation pour l'élève cible. S'ils se montrent troublés, les intervenants risquent de donner du pouvoir aux intimidatrices.
- L'élève cible doit bénéficier d'une relation d'alliance infaillible. Dans une relation d'alliance, on ne juge pas. On prend la souffrance de l'élève très au sérieux. Si on s'aperçoit que l'élève ne nous dit pas tout, on le rassure pour l'inciter à nous parler franchement. Par exemple, on aurait pu dire ici « *même si tu as toi-même fait des choses que tu n'aurais pas dû faire, tu es à nos yeux une victime, et nous allons tout faire pour te protéger. Tu peux donc nous parler sans crainte* ». Dans un deuxième temps, une fois les brimades stoppées, il aurait été possible de revenir avec l'élève cible sur ses comportements. La qualité de la relation d'alliance donne alors beaucoup de poids aux paroles de l'adulte.
- Lorsque les intimidatrices mentionnaient les insultes qu'elles recevaient en retour, on aurait pu répondre « *j'entends ce que tu me dis et j'en prends note* » puis affirmer avec force « *mais là, je suis extrêmement préoccupée par la situation de ta camarade, on est nombreux à être très préoccupés* ». L'entretien doit être conduit sans se laisser dévier.
- Une fois l'élève déscolarisée, il faut continuer à mener des entretiens avec ses intimidatrices, à affirmer notre préoccupation et à attendre d'elles un geste bienveillant envers leur camarade. En effet, rien ne dit que le cyberharcèlement va cesser, malgré l'absence de la jeune fille. Par ailleurs, il faut renouer le dialogue avec la mère, prendre des nouvelles de sa fille, et réfléchir à un retour de la jeune fille dans l'établissement.

## RETOUR SUR EXPÉRIENCE

### LA SITUATION :

Un élève de terminale est régulièrement moqué par ses camarades. Les personnels impliqués dans la MPP<sup>FR</sup> sont en difficulté car il refuse leur accompagnement. Alors qu'ils envisagent de le revoir pour parler avec lui de sa situation, il est pris en flagrant délit de triche lors du baccalauréat blanc.

### LES INTERROGATIONS DES PROFESSIONNELS :

- Les personnels sont dans l'embarras, ils s'inquiètent d'une éventuelle sanction, car ils le trouvent déjà malheureux à cause du harcèlement.
- Faut-il sanctionner cet élève ? Comment articuler la sanction et la mise en place de la MPP<sup>FR</sup> ?

### ANALYSE ET PRÉCONISATIONS :

- Les personnels engagés dans la MPP<sup>FR</sup> n'ont aucun pouvoir de sanction. Celui-ci appartient à la direction.
- Une sanction ne porte pas sur une personne mais sur un acte. Or tout le monde sait que cet élève a triché. Ne pas le sanctionner passerait pour un privilège. Pour un élève cible d'un effet de groupe, cela serait d'autant plus dangereux.

- On ne doit pas confondre le fait que cet élève souffre à cause de ses camarades avec le fait qu'il a triché. Un élève cible n'est pas forcément innocent de tout tort, c'est même très rare. Il est impératif de dissocier les deux phénomènes.
- On doit s'entretenir avec l'élève cible en lui disant qu'il sera sanctionné pour son acte de triche, car c'est le cas de tout élève qui commet cette transgression, mais que cela n'a rien à voir avec les brimades dont il est la cible. On doit réaffirmer que celles-ci sont inadmissibles et que l'on va tout mettre en œuvre pour les faire cesser.
- Il convient par ailleurs d'explorer avec lui la nature de ses craintes. Que redoute-t-il ? Qu'est-ce qu'il ne voudrait surtout pas que nous fassions ? Quelles erreurs devons-nous éviter ?
- Il convient dans le même temps d'entreprendre une série d'entretiens avec les élèves qui se moquent de lui selon le protocole habituel de la MPP<sup>FR</sup>. On veillera au cours de ces entretiens que seul le mal-être de cet élève soit évoqué.

## L'ACTIVITÉ DU CENTRE ReSIS AU MAROC

L'antenne du Centre ReSIS au Maroc a commencé ses interventions dans le cadre d'un programme pilote. Une académie est impliquée et en particulier quatre régions, celles de Rabat, Salé, Témara et Skhirat. Pour le moment, trois collèges et trois lycées sont concernés par le programme. Les équipes sont en cours de formation et commencent à mettre en place la MPP<sup>FR</sup> sur le terrain.



[L'interview de Amal Assoun sur une chaîne de télévision marocaine](#)



## LES FILMS ET LES PIÈCES DE THÉÂTRE SUR LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE SONT-ILS TOUJOURS DESTINÉS AUX ÉLÈVES ?

Un nouveau film sur le harcèlement scolaire est sorti récemment sur les écrans. Il s'agit d'*Un Monde*, de Laura Wandel. Elle filme, à hauteur d'enfant, l'expérience quotidienne d'une petite fille à l'école primaire, ses interactions avec ses camarades et la manière dont elles se dégradent discrètement, les effets de groupes dans les espaces comme la cour et la cantine où l'on entend des voix sans savoir qui parle, l'éloignement des adultes qui sont si grands qu'on les entend sans voir leurs visages. On constate également que les professionnels de l'école, de même que les parents, ne savent pas toujours réagir de manière appropriée face aux phénomènes de harcèlement entre élèves, et que chacune de leurs erreurs aggrave une expérience aussi douloureuse qu'angoissante. Or, il paraît que ce film, très bien réalisé, sera montré prochainement à des élèves, à partir de 10 ans. C'est là une erreur de plus dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Une fois encore, on se trompe de cible et on prend le risque de nuire à ceux qu'on souhaite aider : les élèves.

Nous avons constaté qu'un certain nombre de situations d'intimidation sont nées à la suite de la projection d'un film sur le sujet. Pour quelles raisons ? Il y en a sans doute plusieurs. La première est peut-être que ces projections se font devant des classes, donc des groupes d'élèves, qui vont réagir en tant que groupe et non en tant qu'individus. Or, le harcèlement scolaire est un effet de groupe et tout ce qui renforce les effets de groupe à l'école devrait être aussitôt compensé par une démarche de ré-individualisation des élèves, ce qui n'est pas simple. Par ailleurs, l'impact d'un film est très émotionnel et le travail pour amener les élèves à élaborer une réflexion juste à partir de ce matériau demande un savoir-faire bien maîtrisé. Il n'est pas certain que les enseignants ou tout autre personne qui projettera le film aux élèves sauront réaliser ce travail. Enfin, projeter un film sur cette expérience terrible qu'est le harcèlement scolaire aux élèves en espérant que cela va les en protéger, revient à les culpabiliser face à un phénomène qu'ils subissent avant tout, à un piège tendu sous leurs pieds et dont ils ne peuvent sortir que grâce à la main secourante des adultes.

En effet, ce ne sont pas les élèves qui ont besoin de voir ces films, ce sont les adultes : les parents, les enseignants, les éducateurs, et tous les personnels qui travaillent avec les élèves. Nous savons qu'un des problèmes majeurs du harcèlement scolaire demeure la mécompréhension du phénomène par les adultes eux-mêmes, qui est source de toutes leurs erreurs dans le traitement des situations. En particulier, les adultes ont tendance à minimiser la gravité de ce que vivent les élèves pris dans les situations d'intimidation et perdent leur temps à se demander « si c'est bien du harcèlement ». Ainsi, dans le film de Laura Wandel, si la situation du frère aîné est identifiée par l'établissement scolaire, bien que traitée de manière catastrophique, celle de la petite sœur est totalement ignorée. Les brimades qu'elle subit sont invisibles aux yeux des adultes et sa difficulté à demeurer attentive en classe ne sera pas appréhendée de manière juste – sauf par l'enseignante remplaçante, qui hélas ne restera pas longtemps. Ce sont donc avant tout les enseignants qui doivent, grâce à ce film, prendre conscience de l'importance de ce que vivent leurs élèves lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes, en groupe, ce qui arrive de manière très ritualisée à chaque récréation. Puisque l'école a créé les conditions pour que les élèves subissent les effets de groupe chaque jour, elle doit également être capable de les contrecarrer. Pour cela, bien comprendre le quotidien des élèves grâce à la fiction est certainement utile pour les professionnels. Ce sont eux qui doivent voir ces films puis en débattre ensemble afin de développer une attention accrue à ce que vivent leurs élèves à l'école.

**Marie Quartier**

Il arrive également que des représentations théâtrales aient un effet contre-productif en matière de sensibilisation et puissent déclencher une souffrance supplémentaire chez une victime de harcèlement scolaire alors qu'initialement ces séances sont certainement organisées avec une intention positive de la part des adultes. Nous constatons que certaines cibles de moqueries, d'intimidation voire de harcèlement avéré sont pointées du doigt une fois de plus par d'autres jeunes informés de leur situation. La pression du groupe, les regards, l'impression que tout le monde « sait » peuvent représenter une nouvelle épreuve difficile à vivre pour elles. Il n'est pas rare de voir sortir des salles de spectacle des élèves concernés par une situation de harcèlement en pleurs et à nouveau sous les projecteurs de leurs pairs « spectateurs ». Nous nous posons à nouveau la question cruciale de savoir qui pourra, en interne et dans sans tarder, accueillir avec bienveillance et professionnalisme la parole de ces jeunes et leur proposer d'être à leur côté dans cette situation inacceptable via une intervention adaptée. Une autre question est de savoir également si les élèves spectateurs auront été suffisamment préparés pour adopter des comportements adéquats face à une cible en demande d'empathie et de soutien dans ce contexte. Pour qu'un programme de prévention soit efficace au sein d'une école, il est très important que son implantation soit de qualité et inscrite dans la durée. Encore une fois, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance, voire l'urgence d'avoir au préalable réfléchi au dispositif mis en place en amont et en aval. La prévention et l'intervention sont indissociables lorsque qu'il s'agit d'aborder le sujet avec nos jeunes. Il serait dangereux d'ouvrir la « boîte de Pandore » de la prévention sans avoir prévu un protocole d'intervention, de la même façon qu'il serait vain de consacrer uniquement du temps à intervenir en cas de crise sans prévoir un dispositif de prévention efficace et pérenne. Soyons attentifs et ne croyons pas qu'il suffit d'organiser à grande échelle au sein de son établissement scolaire une pièce de théâtre sur le sujet pour se dire que le travail de prévention est abouti et constructif pour tout un chacun !

**Véronique Livet et Isabelle Williot**

## QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT SANS BRIMADES ?

Notre série

4<sup>ème</sup> article : Quelle organisation de l'établissement ?

par Jean-Pierre Bellon

[@bellon\\_jp](#)



Il nous semble qu'un établissement sans brimade ne pourrait être réalisable que sous certaines conditions :

### QUATRE CONDITIONS REQUISES

1. **Toutes les tentatives de moquerie, d'insulte, de mise à l'écart, d'attribution de surnom doivent être immédiatement stoppées** par l'intervention des professionnels de l'établissement, soit directement en classe ou dans la cour lorsque ces brimades sont constatées ou à défaut dans le cadre d'entretiens type MPP<sup>FR</sup>.
2. **Aucun professeur ne doit jamais être la cible de chahut, de désordres, de moqueries ou de contestation de son enseignement.** Ainsi, tous les incidents de ce type doivent-ils être systématiquement signalés et immédiatement traités. Ainsi, la direction de l'établissement doit-elle dans tous les cas assurer la défense et la protection des professeurs. Ainsi, les autres enseignants doivent-ils se montrer solidaires à l'égard de leur collègue se trouvant en difficulté.
3. **Aucun élève ne doit jamais être moqué, raillé, ou humilié en classe par l'un de ses professeurs.** Ainsi toute remise de copie, tout passage au tableau, toute interrogation orale doivent pouvoir se dérouler sans que l'élève concerné redoute la moindre brimade émanant de ses professeurs ou de ses camarades.
4. **Les brimades en ligne concernant les élèves ou les personnels de l'école doivent être systématiquement signalées et traitées.** Les victimes doivent pouvoir trouver au sein de l'établissement tout le secours dont elles ont besoin.

Mais comment réaliser ces conditions ? Ne nécessitent-elles pas elles-mêmes la mise en place de certaines mesures indispensables ? Nous en dénombrerons trois principales :

### TROIS MESURES INDISPENSABLES

1. **L'établissement doit avoir mis en place des dispositifs de traitement des situations.** Il doit donc disposer d'une équipe formée à la MPP<sup>FR</sup>, au traitement des situations de chahut et à celui des situations spécifiques de cyberharcèlement (sexting, flaming...).

2. **La direction doit toujours faciliter le travail des professeurs et systématiquement les soutenir lorsqu'ils sont en difficulté dans leur classe.** Ainsi, aucun incident survenant en classe doit-il être systématiquement traité.
3. **Les professeurs doivent s'entendre sur l'attitude commune à adopter en classe à l'égard de leurs élèves :** respect inconditionnel des élèves, extrême courtoisie dans les échanges, fermeté intraitable à l'égard des incivilités, signalement de tout manquement aux règles de la vie de la classe.

La mise en œuvre de ces mesures entraînerait nécessairement certaines conséquences du point de vue de l'organisation de l'établissement

### CONSÉQUENCES DU POINT DE VUE DE L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1. **L'établissement doit avoir préalablement défini un projet** définissant clairement le cadre dans lequel personnels et élèves s'engagent à travailler : exclusion de toute brimade, respect des personnes, règles de courtoisie, signalement et traitement systématique des incidents.
2. **L'affectation des personnels se fait uniquement sur la base d'une adhésion au projet de l'établissement,** et donc aucunement sur la base d'un barème ainsi qu'il est d'usage dans l'Éducation nationale en France.
3. **Pour les élèves et leurs familles, l'inscription dans l'établissement vaut adhésion au projet de l'établissement.** Aucun élève ne peut rester dans l'établissement en cas de refus d'adhésion au projet ou en cas de manquements répétés aux règles de vie qu'il impose.

On observera sans peine que la création d'un établissement sans brimades nécessiterait, en France, la mise en œuvre de quelques réformes du système éducatif.

## LES ACTIVITÉS DU CENTRE RĒSIS

Créé en 2019 par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier, le centre RĒSIS intervient en France, en Belgique, en Suisse et dans les lycées français de l'étranger dans les domaines suivants :

La formation des professionnels



Méthode de la préoccupation partagée, No Blame Approach.

[Traitement des situations de chahut](#)

Le conseil aux équipes



Aide pour traiter les situations difficiles  
Soutien pour la rédaction d'un protocole.

L'expertise



Le centre RĒSIS est intervenu en Belgique et en Suisse pour expertiser des situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

La défense des victimes de sexting



Le centre RĒSIS s'est engagé à se tenir aux côtés de toute victime de sexting pour lui apporter conseils et soutien.

### POUR NOUS JOINDRE :

Centre RĒSIS France



[centreresis@gmail.com](mailto:centreresis@gmail.com)

Centre RĒSIS Belgique



[centreresis.belgique@gmail.com](mailto:centreresis.belgique@gmail.com)

Centre RĒSIS Suisse



[centreresis.suisse@gmail.com](mailto:centreresis.suisse@gmail.com)

Centre RĒSIS Maroc



[centreresis.maroc@gmail.com](mailto:centreresis.maroc@gmail.com)



Jean-Pierre Bellon • Bertrand Gardette



### Harcèlement et cyberharcèlement à l'école

Une souffrance scolaire en réseau



Jean-Pierre Bellon • Marie Quartier

### Les blessures de l'école

Harcèlement, chahut, sexting : prévenir et traiter les situations



Jean-Pierre Bellon • Bertrand Gardette  
Marie Quartier



### Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible

La méthode de la préoccupation partagée

